

Déclaration sur l'avenir des forêts d'Afrique centrale, conférence sur la Gestion durable des forêts d'Afrique centrale, 22 et 23 mai 2013 à Yaoundé, Cameroun.

Sur l'invitation du Centre de recherche forestière internationale et le ministère des Forêts et de la Faune du gouvernement du Cameroun, un groupe de chercheurs, d'universitaires, de représentants du secteur public, de responsables du secteur privé et de la société civile, tous concernés par les forêts, se sont réunis à Yaoundé, Cameroun dans le cadre d'une conférence sur la Gestion durable des forêts d'Afrique centrale. À l'occasion de cet événement qui s'est déroulé les 22 et 23 mai 2013, nous nous sommes entretenus des évolutions scientifiques et politiques concernant la gestion durable des forêts du bassin du Congo, ainsi que des défis à relever et des priorités à définir.

Nous déclarons :

ÊTRE CONSCIENTS que :

1. L'Afrique centrale dispose de la deuxième plus importance surface continue de forêts tropicales humides de la planète et que cette couverture forestière reste relativement bien préservée ;
2. Ces forêts continueront à jouer un rôle décisif dans toute une gamme de secteurs, dont les moyens de subsistance, la conservation de la biodiversité, l'alimentation et la sécurité nutritionnelle, la séquestration du carbone et le développement d'une économie verte ;
3. Si le rythme annuel de déforestation a été relativement faible, tout semble indiquer que les forêts d'Afrique centrale sont à un tournant décisif qui les oriente vers une augmentation des investissements d'occupation des sols ;

4. La croissance démographique, l'agriculture, l'agro-industrie et l'extraction des ressources menacent d'accélérer le rythme de la déforestation si cette région n'est pas gérée durablement ;

5. L'utilisation durable et le développement économique des ressources forestières, ainsi que le rôle joué par les forêts dans le paysage global sont maintenant partie intégrante du développement durable de la région ;

6. Étant donné la demande croissante en sources de revenus et les effets de plus en plus importants du changement climatique, le maintien en l'état de la couverture forestière et de paysages durables dans la région représente un défi majeur pour les décennies à venir.

RÉAFFIRMER :

notre volonté de continuer à aller de l'avant dans les importants progrès effectués en matière de recherche, développement, promotion et mise en œuvre de pratiques de gestion forestière durable en Afrique centrale depuis le sommet de Rio de 1992.

CONVENIR que :

1. Les forêts du bassin du Congo joueront un rôle fondamental dans l'accomplissement des objectifs de développement global à l'échelle du paysage, ainsi que dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;

2. Pour être gérées efficacement et durablement, les forêts d'Afrique centrale doivent faire l'objet d'une analyse véritable et d'une prise en compte intégrale de leurs espaces, utilisations et bienfaits potentiels ;

3. La mauvaise gestion et la mal-gouvernance forestières, questions cruciales, sont toujours préoccupantes malgré les nombreux changements positifs constatés dans les engagements politiques et les cadres politiques dans cette région de l'Afrique centrale ;

4. Les acquisitions de terres destinées aux industries agricoles et extractives pourraient avoir des incidences néfastes sur les services écosystémiques et les populations rurales des forêts du bassin du Congo si celles-ci ne sont pas gérées correctement ;

5. Les demandes sociétales accrues en produits forestiers non ligneux ont mis en évidence la nécessité d'envisager des stratégies nouvelles et diversifiées, ainsi que les marchés, dans les politiques forestières des pays d'Afrique centrale ;

6. Le concept de gestion durable des forêts doit être suffisamment souple pour satisfaire aux besoins de la société et absorber les secteurs informels, et doit être fondé sur des objectifs clairs et réalisables.

Par conséquent, par cette déclaration, nous APPELONS À :

1. Une action concertée pour privilégier les pratiques de gestion forestière durable en Afrique centrale dans lesquelles les ressources et les secteurs ne sont pas gérés en compartiments étanches mais considérés comme un « paysage » d'éléments interdépendants ;

2. Une intensification de la collaboration et de la communication à haut niveau entre les chercheurs, les pouvoirs publics, et les secteurs public et privé visant à sensibiliser au bois et aux produits forestiers non ligneux et à élaborer des stratégies scientifiquement fondées qui ajoutent de la valeur à ceux-ci, et notamment aux nombreux aliments et systèmes écosystémiques importants qui proviennent des forêts d'Afrique centrale ;

3. Des lois et politiques forestières nationales et régionales, nouvelles ou modifiées, fondées sur les dernières données probantes, qui soient suffisamment flexibles pour trouver le juste équilibre entre les objectifs de développement, ceux de conservation des forêts et les besoins et droits de tous (en accordant une attention spéciale au genre et aux populations autochtones) ;

4. Un renforcement des efforts de formalisation des secteurs informels associés aux forêts d'Afrique centrale, notamment l'exploitation forestière artisanale et la foresterie communautaire, en établissant des cadres réglementaires qui leur confèrent un rôle à la hauteur de leur importance dans les économies nationales ;
5. Une campagne plus énergique de renforcement à tous les niveaux des capacités des institutions, de la gouvernance et des politiques en Afrique centrale d'accorder une place importante aux questions liées au changement climatique dans les stratégies de développement et de conservation et de satisfaire aux normes internationales permettant d'accéder aux financements en matière de climat ;
6. Un renforcement de la surveillance et de l'évaluation des résultats obtenus en matière de gestion des forêts d'Afrique centrale, qui s'appuient sur des objectifs réalisables et convenus en concertation avec toutes les parties prenantes.